

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : roxanne-constantin-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/d94616c183a4fd2168b468b2>

Date d'obtention : 2025-11-21 15:03:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode universelle qui permet d'intervenir de la même façon dans toute les écoles. C'est un protocole d'intervention à remplir avec des questions et cet outil sera utilisé tout au long de l'intervention et aussi pour le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet d'être plus en confiance si j'ai à intervenir dans cette situation. De plus, la trousse permet de bien guidé mon intervention afin de ne pas oublier des éléments importants et suivre un cadre clair et légale.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien suivre le protocole de la trousse et ne pas poser des questions qui pourraient nuire au processus d'intervention.